



Fédération des chambres
de commerce du Québec

fccq

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Budget provincial 07- 08 : une stratégie budgétaire bien orientée, selon la FCCQ

Québec, le 24 mai 2007 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) accueille favorablement le budget 2007-2008. Selon la FCCQ, il s'agit là d'un budget répondant aux vrais enjeux et misant sur la création de richesse et ce, en proposant rigueur et avenues de solutions. En ce sens, il fait écho à la nécessité d'un Québec plus compétitif, tel que proposé par la vision économique de la Fédération.

Cap sur la productivité

La FCCQ est heureuse de constater que la ministre Jérôme-Forget a procédé à une étape majeure dans le retournement de la structure fiscale des entreprises en faveur d'une diminution conséquente de l'imposition du capital. La diminution progressive du taux de la taxe sur le capital, déjà annoncée dans les budgets précédents, est de nouveau accélérée en 2009 et 2010 pour converger vers une élimination totale de la taxe sur le capital en 2011. Alors que le caractère pénalisant de la taxe sur le capital est largement reconnu, il s'agit assurément d'une excellente nouvelle pour les entreprises québécoises.

Cependant, étant donné l'agressivité de la concurrence internationale, l'ampleur des enjeux économiques, et la faiblesse de la compétitivité fiscale des entreprises québécoises, l'abolition totale de cette taxe aurait été préférable. Cela dit, la FCCQ se réjouit que le gouvernement ait également inclus dans son budget la bonification annoncée en février dernier du taux de crédit de taxe sur le capital de 5 à 10 % pour le secteur manufacturier. Techniquement, toutes les entreprises manufacturières du Québec qui procéderont à de nouveaux investissements seront dispensées de taxe sur le capital. Selon la FCCQ, il ne reste plus au secteur privé qu'à s'approprier cette amélioration de leur environnement fiscal.

De plus, la FCCQ salue l'annonce concernant l'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation. D'un amortissement de type dégressif de 30 %, le gouvernement annonce l'adoption d'un taux d'amortissement de type linéaire de 30 %. Concrètement, les entreprises clôtureront leurs investissements en 3 ans au lieu de 7 ans.

Globalement, le gouvernement a effectué un virage dans la fiscalité des investissements. La FCCQ félicite cette orientation qui répond à l'impératif d'augmenter de manière significative notre productivité. À cet égard, les efforts proposés pour réduire le fardeau administratif des PME répondent également aux recommandations du réseau des chambres de commerce.

La FCCQ salue les mesures très concrètes en faveur d'une diminution du fardeau administratif des petites et moyennes entreprises, ce qui se traduit par des coûts en moins pour ces dernières.

Le choix de la valorisation du travail

La diminution du fardeau fiscal des particuliers de l'ordre de 950 millions de dollars dès le 1^{er} janvier 2008 s'inscrit également dans l'objectif du gouvernement de valoriser le travail. « S'il aurait été selon nous préférable de privilégier les politiques d'offre, la baisse des impôts de la classe moyenne reste la bienvenue dans un contexte où les enjeux relatifs à la disponibilité et à la qualité de la main-d'œuvre figurent dans les problématiques premières des entreprises québécoises », de déclarer la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand.

La stratégie des régions est toujours à l'ordre du jour

Le gouvernement a fait le rappel de sa stratégie pour le développement de toutes les régions, soit un plan de 850 millions de dollars sur 5 ans déjà salué en février dernier.

Relativement aux mesures d'aide aux régions ressources, la gouvernement a procédé à un resserrement, c'est-à-dire que le crédit d'impôt sur la masse salariale des entreprises manufacturières ne sera plus appliqué sur la partie indexée des salaires. Autrement dit, le crédit d'impôt ne peut être appliqué que sur la masse salariale des nouveaux emplois. Ainsi, la masse salariale applicable aux crédits d'impôt sera réduite de 2 % en 2008 et de 4 % en 2009.

Par ailleurs, la création d'un groupe de travail qui sera présidé par M. Robert Gagné, de HEC Montréal, autour des meilleures orientations à suivre à l'égard des territoires et secteurs d'activité économique concernés est une initiative attendue par la FCCQ qui offre d'ores et déjà toute sa collaboration. « Le recours à un expert indépendant permettra une analyse complète des faits, car seule celle-ci peut entraîner les solutions favorables à la prospérité économique de chacune des régions du Québec et de tous les secteurs d'activité », d'ajouter Françoise Bertrand.

Des investissements majeurs dans les infrastructures

30 milliards de dollars sur 5 ans permettront de répondre au besoin urgent de mettre à niveau nos infrastructures. Ici, le gouvernement adresse une préoccupation de tous les citoyens quant à la sécurité de nos infrastructures. Pour la FCCQ, les infrastructures font partie de la charpente des économies modernes. Elles participent de manière significative à la productivité du Québec, tandis que leur bon fonctionnement et leur qualité participent à l'efficacité de l'action gouvernementale.

Le gouvernement recherche avec audace une nouvelle approche dans la santé

D'abord, le gouvernement a lancé un groupe de travail présidé par M. Claude Castonguay afin de proposer des solutions à long terme sur le financement de la santé. La FCCQ félicite cette initiative, car le système de santé est aujourd'hui un gouffre sans fond et l'on peut maintenant entrevoir avec optimisme la possibilité pour le gouvernement de sortir du cercle vicieux dans lequel se trouve les finances publiques du Québec.

Dettes publiques

Le gouvernement insiste davantage sur le levier hydroélectrique et la bonne santé d'Hydro-Québec pour rembourser la dette publique, notamment en augmentant la contribution annuelle de cette dernière. La FCCQ, depuis ses revendications au chapitre de la politique énergétique, a soutenu l'importance de miser sur le vaisseau amiral de l'hydroélectricité, tant par la construction de nouveaux projets que par l'exportation de cette énergie dans une perspective de développement durable. Rappelons que dans nos richesses, l'énergie plurielle (ports méthaniers, pipelines, éolien) devrait également contribuer à la création de richesse collective.

Conclusion

En conclusion, la FCCQ reconnaît l'ambition de ce budget et, compte tenu de la précarité des finances publiques et de la fragilité de la croissance économique, elle comprend que le gouvernement souhaite miser ici sur l'importance de créer de la richesse. « Dans le contexte actuel, il y a une réelle nécessité pour les gens d'affaires que nous représentons de se mobiliser et de travailler à améliorer avec détermination notre productivité et notre compétitivité », de conclure Françoise Bertrand.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Renseignements :

Maryse Beaumier-Robert
Coordonnatrice aux communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
Tél. : (514) 844-9571, poste 3242
Cell. : (514) 953-5188
maryse.beaumier-robert@fccq.ca